



## MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

# AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

( Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 06 octobre 2023, à 18 heures 30.

### Objet de la réunion

- Indemnité de fonction du Maire,
- Indemnité de fonction des adjoints,
- Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du Maire et de Adjoints,
- Élection et nomination des membres du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.),
- Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre (C.A.O.),
- Création des commissions communales et élection des membres des différentes commissions communales,
- Élection des délégués du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.),
- Élection des délégués du Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure (S.E.P.A.S.E.),
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.),
- Délégations du conseil municipal au Maire,
- Désignation d'un correspondant défense,
- Désignation d'un membre du conseil municipal titulaire et suppléant à la commission de contrôle de la liste électorale,
- Nomination d'un membre du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.) à l'Intercommunalité Normandie Sud Eure (I.N.S.E.),
- Désignation d'un membre du conseil municipal de délégué élu titulaire et suppléant et de délégué agent titulaire et suppléant au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.),
- Désignation d'un membre du conseil municipal référent forêt-bois à l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie,
- Nomination d'un correspondant incendie et de secours,
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux,
- Règlement intérieur du conseil municipal,
- Fonctionnement de la station-service et de lavage 24h/24h,
- Acte constitutif d'une régie de recettes pour la station carburants et de lavage de Bourth,
- Acte constitutif d'une régie de recettes à la médiathèque,
- Tarif de la garderie et de la cantine pour la rentrée scolaire 2023-2024,
- Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.),
- Prix pour le salon des arts plastiques 2023,
- Publicité bulletin municipal 2024,
- Vente des terrains du Val d'Iton, choix du notaire,
- Signature des actes de vente des parcelles de la résidence du Val d'Iton,
- Demande d'une concession d'un non résident bourthois,
- Participation au chauffage de l'église par la Paroisse de Verneuil d'Avre et d'Iton,
- Lutte contre le frelon asiatique: participation,
- Recrutement d'agents contractuels pour les besoins liés à un accroissement temporaire.

d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels,

- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution d'électricité (R.O.D.P.P. ELEC),
- Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (R.O.D.P.P. GAZ),
- Redevance transport et distribution gaz (R.O.D.P. GAZ),
- Adhésion au groupement d'achats d'énergie électrique coordonné par le S.I.E.G.E.,
- Extension du périmètre géographique du S.E.P.A.S.E.,
- Convention pour le développement des relations entre le parquet et les maires,
- Rapport d'activité 2022 de l'I.N.S.E.,
- Motion de soutien à la défense de l'hôpital de l'Aigle,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 28 septembre 2023

Le Maire

